

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1 et suivants,

Vu la pétition en date du 8 juin 2023 par laquelle l'entreprise 2 OB Construction 20 rue Aleno de Saint Alouarn - 29000 QUIMPER demande l'autorisation de stationner ponctuellement un camion au droit du 35 rue du Yunic en CROZON, pour permettre une livraison de béton le 16 juin 2023, de 13 heures 30 à 17 heures,

ARRETONS

- ARTICLE 1** **Le 16 juin 2023 de 13 heures 30 à 17 heures**
L'entreprise 2 OB construction sera autorisée à stationner ponctuellement un camion pour une livraison de béton au droit du 35 rue du Yunic en CROZON.
- ARTICLE 2** **Le 16 juin 2023 de 13 heures 30 à 17 heures**
Durant la livraison de béton, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier et la route sera barrée à la circulation.
- ARTICLE 3** Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
- ARTICLE 4** L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.
- ARTICLE 5** Tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière par un service de dépannage agréé aux frais du propriétaire, sous le contrôle de la gendarmerie ou de la Police Municipale.
- ARTICLE 6** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie.
- ARTICLE 7** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Police Municipale
BTA Brigade de Gendarmerie Nationale de Crozon
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON le 9 juin 2023
P/Le Maire

Philippe BRUN

L'Adjoint délégué

